

## Charte du participant aux réunions et aux groupes de travail de l'ObsAR

### Modalités de participation

Tout adhérent à jour de sa cotisation peut participer aux réunions ObsAR.

### Cas spécifique des groupes de travail

Les thèmes de travail des groupes de travail sont validés par le Conseil d'Administration de l'ObsAR et les animateurs sont nommés par la même instance. Les animateurs informent cette instance de l'avancée et résultats des travaux de manière régulière.

La planification des groupes de travail est définie par l'animateur et est précisée dans l'agenda ObsAR. Ce calendrier est susceptible d'être modifié en raison, par exemple, de la disponibilité des participants, des modifications de la portée des GT et de la disponibilité des ressources internes.

La participation aux réunions est libre et sans engagement. Néanmoins, lorsque le groupe de travail entre dans une phase de publication, tout engagement à contribuer à l'élaboration des documents finaux (écriture, relecture...) doit être respecté.

Les attentes envers les participants aux groupes de travail :

- agir dans l'intérêt commun
- examiner les documents fournis par l'ObsAR avant les réunions du Groupe de travail, afin d'être en mesure de participer activement ;
- de fournir des commentaires en temps opportun sur les documents ;
- de travailler de manière à atteindre un consensus.

Les membres du groupe de travail donnent bénévolement de leur temps. Il n'y a pas de frais ou de compensation associés à la participation au groupe de travail.

### Confidentialité des échanges

Les documents de réunion sont confidentiels ; ils peuvent être partagés avec des collègues pour qu'ils apportent leur contribution, mais pas avec des parties extérieures sans l'autorisation préalable de l'ObsAR.

### Communication publique

La communication publique sur les questions liées aux activités et à l'élaboration des publications relève de la responsabilité du CA de l'ObsAR.

Les membres sont invités à faire connaître leur participation et les activités du groupe de travail par le biais des médias sociaux.